

Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)
(lieu, date)

Objet : Contestation des frais et des intérêts de retard

Référence : (numéro de facture/ référence dossier contentieux)

Numéro de client :

Madame, Monsieur,

En date du (date de réception du courrier), j'ai reçu un décompte dont la référence est XXXX. Les montants réclamés comprennent des frais (clause pénale, courriers facturés ou indemnité forfaitaire, courriers facturés) et des intérêts de retard à un taux de X% par an (indiquer le taux) prévu dans vos conditions générales.

Ce taux d'intérêt est supérieur au taux d'intérêt légal (2% en 2018).

Je conteste la totalité des frais réclamés, ainsi que les intérêts de retard car je n'ai pas marqué mon accord sur vos conditions générales lors de la conclusion du contrat d'énergie. Dans ces conditions :

- vous ne pouvez me réclamer aucun frais en plus de la dette principale ;
- Vous ne pouvez pas appliquer un taux d'intérêt supérieur au taux d'intérêt légal ;
- le point de départ pour calculer les intérêts de retard n'est pas la date de la facture mais la date à laquelle j'ai été mis en demeure de payer.

Pour que vos conditions générales s'appliquent, deux conditions doivent être remplies :

- J'ai eu la possibilité de prendre connaissance des conditions générales avant de conclure le contrat ;
- Je les ai acceptées.

Ces règles découlent de l'article 1108 du Code civil et sont appliquées aux fournisseurs d'énergie par les cours et tribunaux (voyez les décisions suivantes : J.P. Fontaine l'Evêque, 18 janvier 2007, *J.L.M.B.*, 2007, 1362 et s. ; J.P. Tournai (2^{ème} cant.), 16 juin 2015, *J.T.*, 2016, p.228-229 ; J.P. Wavre (2^{ème} cant.), 29 juin 2010 et Civ. Huy, 2 novembre 2011, disponibles sur le site www.energieinfowallonie.be).

Conformément à l'article 1315 du Code civil, c'est à vous de prouver qu'elles sont remplies.

L'acceptation des conditions générales peut être prouvée via un exemplaire signé de celles-ci ou,

pour un contrat conclu sur internet, via la preuve que j'ai eu accès au contenu des conditions générales et que j'ai dû les accepter afin de conclure le contrat.

Si vous n'apportez pas la preuve que j'ai marqué mon accord sur vos conditions générales dans les 15 jours, je considérerai que les frais et les intérêts réclamés ne sont pas dus. Je serai donc redevable de la somme de **XXX € (montant réclamé moins montant des frais et des intérêts)** à augmenter éventuellement des intérêts au taux légal.

Je vous propose de m'envoyer un nouveau décompte.

- **Facultatif :**
Je m'engage à vous payer ce montant incontestablement dû dans les 15 jours (**ou un autre délai**).

Sans réponse de votre part d'ici 15 jours, je considère que vous marquez votre accord sur la suppression des frais et intérêts.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)
(signature)